

COMMENT FAIRE GRÈVE SALARIÉ-E DU PRIVÉ

1

Un syndicat a déposé un avis de grève au plan national
ou au niveau de la branche professionnelle

NON

OUI

Pas besoin d'avis
de grève à l'employeur

2

Un syndicat ou un groupe de salarié-e-s a déposé
un avis de grève me concernant

NON

OUI

Je peux faire grève

3

Avec au moins un-e autre salarié-e, je signe ou fais signer
et envoie un courrier à la direction de l'entreprise
afin de lister les revendications professionnelles
associées au mouvement

Des questions ? Besoin d'aide, de conseils ? Contacte la CGT

Antibes: 04 97 21 27 50

Cannes: 04 93 39 24 28

Carros: 04 93 08 28 93

Grasse: 04 93 36 00 01

Nice: 04 93 62 20 88

Trinité: 04 93 54 01 94

Union départementale: 04 92 47 71 10

Mel: ud@cgt06.fr